

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 JUILLET 2020 À 16 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTE, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉMY LANGEVIN, Ville de Montmagny
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- BENOIT VACHON, représentant de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- LUC VÉZINA, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2020-07-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 juillet 2020 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2020
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Rapport financier au 31 décembre 2019
 - 5.2 Espace d'accélération et de croissance d'entreprises de Chaudière-Appalaches : Projet de fablab industriel
 - 5.2.1 Autorisation de signature du protocole d'entente
 - 5.3 Avis de motion - Règlement n° 2020-98 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux sur le territoire de la MRC de Montmagny

- 5.4 Autorisation de signature pour un acte translatif suite à une vente pour non-paiement de taxes en 2019 – Réf. : 14, rue Jolicoeur, Notre-Dame-du-Rosaire
- 5.5 Appel de projets - COVIDART
- 5.6 Projet de complexe culturel et sportif en santé globale
 - 5.6.1 Fonds de 150 M \$ de Desjardins – Demande d'aide financière
 - 5.6.2 Volet culturel – Projet de protocole d'entente pour la gestion de la salle de spectacle
- 5.7 Prolongation du délai pour le dépôt des rôles
- 5.8 Ressources humaines
 - 5.8.1 Poste d'agent en communication
 - 5.8.2 Fin de la période de probation pour un conseiller au développement économique
 - 5.8.3 Schéma de couverture en sécurité incendie - Ressources supplémentaires
- 5.9 Comité de sécurité publique
 - 5.9.1 Adoption du rapport annuel de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
 - 5.9.2 Liste des parrains
- 5.10 Projets éoliens supra-régionaux
- 5.11 Boues de fosses septiques – Contrat de traitement et disposition
- 5.12 Groupe de santé Devonian – Appui
- 5.13 Système de son
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Projets régionaux
 - 6.2.1 PADF
 - 6.2.1.1 Chemin des Limites à Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.2.1.2 Chemin des Limites à Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.2.1.3 Route des Carter à Saint-Just-de-Bretenières
 - 6.2.2 Réfection de la Route 283
 - 6.2.3 Marché virtuel
 - 6.2.3.1 Réfrigération du camion du marché
 - 6.2.3.2 Nom et image du marché
 - 6.2.3.3 Site Internet
 - 6.3 FRR
 - 6.3.1 Les différents volets du FRR
 - 6.3.2 Volet 2 (Pacte rural local et régional)
 - 6.3.3 Volet 3 (Innovation)
 - 6.3.4 Volet 4 (Vitalisation et coopération)
 - 6.4 Projet Entre ciel et marée
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande d'appui – Centre d'équithérapie La Remontée
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2020
 - 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 9 juillet 2020
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Sonorisation des réunions
 - 10.2 Poste à combler au conseil d'administration de la FQM
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2020

2020-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 9 juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2019 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, M. Michel Proulx de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

2020-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2019 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE D'ENTREPRISES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES – PROJET DE FABLAB INDUSTRIEL

5.2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

- CONSIDÉRANT le projet déposé par la MRC de Montmagny en collaboration avec la MRC de L'Islet et Développement Économique de Bellechasse;
- CONSIDÉRANT également que le CFP L'ENVOLÉE (via l'École Casault et le Centre de services scolaires de la Côte-du-sud) est également un partenaire du projet pour l'accès de l'équipe de travail à des équipements technologiques et d'usinage;
- CONSIDÉRANT que l'on souhaite faire de l'innovation ouverte avec un centre de prototypage;

2020-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à signer le protocole d'entente pour la mise en place d'un fablab industriel avec les autres partenaires du projet.

ADOPTÉ

5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2020-98 RÉGISSANT CERTAINES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Je, M. Gilles Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne par les présentes un avis de motion à l'effet que le règlement n° 2020-98 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux sur le territoire de la MRC de Montmagny, sera adopté lors d'une session subséquente.

Le projet de règlement a été déposé à la session des mois de juin et juillet pour information et discussion.

Il est également prévu de le présenter aux directeurs généraux des municipalités locales avant la session du mois de septembre 2020 où il est prévu être adopté par la MRC de Montmagny.

5.4 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN ACTE TRANSLATIF SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES EN 2019 – RÉF. : 14, RUE JOLICOEUR, NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

- CONSIDÉRANT le certificat d'adjudication fait à Michel Bélanger pour l'immeuble situé au 14, rue Jolicoeur à Notre-Dame du-Rosaire, le 13 juin 2019;
- CONSIDÉRANT qu'aucun retrait de l'immeuble, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, n'est survenu dans l'année suivant l'adjudication de l'immeuble situé au 14, rue Jolicoeur à Notre-Dame du Rosaire;

2020-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Madame le préfet et la directrice générale à signer l'acte translatif découlant de cette vente.

QUE tous les frais relatifs à cette vente visant à ce que le nouvel acquéreur soit officiellement propriétaire de l'immeuble soit à la charge du nouvel acquéreur.

ADOPTÉ

5.5 APPEL DE PROJET - COVIDART

- CONSIDÉRANT que la pandémie génère des questionnements profonds sur notre rapport au monde et sur le modèle social dans lequel nous vivons. La COVID-19, d'abord définie comme un objet scientifique, est devenue un objet du quotidien, un objet de remise en question, si bien que les artistes se la sont appropriée dans un mouvement appelé le #covidart;
- CONSIDÉRANT que les œuvres d'art, principalement déployées dans les rues, deviennent essentielles pour diffuser l'information scientifique, mais aussi pour exprimer les émotions et les questionnements soulevés par la pandémie;

- CONSIDÉRANT que les Fonds de recherche du Québec offrent un soutien de **10 000 \$ à 25 000 \$** à des municipalités ou à des centres d'art **pour la production d'œuvres d'art urbaines de #covidart** et qu'il s'agit là d'une opportunité pour la MRC de Montmagny de pouvoir bonifier le parc de fresques murales de son territoire dans une démarche alliant science et art puisque les objectifs du programme sont les suivants :
 - établir des liens entre la communauté scientifique et la communauté artistique;
 - favoriser la compréhension d'informations scientifiques de tous domaines autour de la Covid-19;
 - permettre un dialogue social et territorial sur les enjeux soulevés par la pandémie de Covid-19;
 - marquer durablement le paysage urbain par l'art, à l'image de la pandémie qui marquera durablement la société québécoise;
- CONSIDÉRANT que quatre municipalités ont manifesté leur intérêt à faire partie du projet, soit :
 - Lac-Frontière;
 - Saint-Fabien-de-Panet;
 - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud;
 - Ville de Montmagny;

2020-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
 APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à déposer le projet de la MRC de Montmagny dans le cadre de l'appel de propositions de #CovidartQc **pour la production d'œuvres d'art urbaines**.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme sa participation financière pour 25 % du coût du projet tel qu'exigé par le programme.

ADOPTÉ

5.6 PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ GLOBALE

5.6.1 FONDS DU GRAND MOUVEMENT DE 150 M \$ DE DESJARDINS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- CONSIDÉRANT la présentation du Fonds du Grand Mouvement Desjardins de 150 M \$ au Conseil de la MRC de Montmagny de juin 2020 par M. Steve Ouellet, directeur général de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT le positionnement de la MRC de Montmagny à définir sa « Signature Innovation » en santé globale;
- CONSIDÉRANT le projet de Complexe culturel et sportif en santé globale des sept partenaires de la région;

- CONSIDÉRANT les groupes de discussion et les consultations publiques effectuées de décembre 2019 à février 2020;

2020-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à déposer le projet de Complexe culturel et sportif en santé globale pour une demande d'aide financière de 1 M \$ dans le cadre du Fonds du Grand Mouvement de 150 M \$ de Desjardins.

ADOPTÉ

5.6.2 VOLET CULTUREL – PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE RÉGIONALE

- CONSIDÉRANT le projet de Complexe culturel et sportif en santé globale;
- CONSIDÉRANT le projet de protocole pour la salle de spectacle régionale (première ébauche entre les parties) suite à des rencontres avec l'École secondaire Casault et Les Arts de la scène;

2020-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme l'élaboration d'un premier protocole de gestion pour la salle de spectacle régionale et de son intention de convenir d'une entente finale à la satisfaction des parties.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme son intention de réserver 350 000 \$ du FARR à ce projet.

ADOPTÉ

5.7 PROLONGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES RÔLES

- CONSIDÉRANT l'impact du Projet de loi 48 sur les outils informatiques nécessaires à la réalisation du travail d'évaluation foncière et la pandémie qui sévit au Québec;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Montmagny a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

- CONSIDÉRANT que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les sept rôles d'évaluation prévus pour 2021 pour les municipalités suivantes:
 - Saint-Just-de-Bretenières;
 - Saint-Fabien-de-Panet;
 - Sainte-Apolline-de-Patton;
 - Saint-Paul-de-Montminy;
 - Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;
 - Notre-Dame-du-Rosaire;
 - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;
- CONSIDÉRANT la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

2020-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2020, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Saint-Just-de-Bretenières;
- Saint-Fabien-de-Panet;
- Sainte-Apolline-de-Patton;
- Saint-Paul-de-Montminy;
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;
- Notre-Dame-du-Rosaire;
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

5.8 RESSOURCES HUMAINES

5.8.1 POSTE D'AGENT EN COMMUNICATION

- CONSIDÉRANT le poste d'agent(e) en communication à combler pour compléter l'équipe du service de Communication de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, au terme d'un processus de sélection par un comité, a retenu la candidature de Mme Jeanne Barreau-Férard;

2020-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
 APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

6081

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Jeanne Barreau-Férard comme agente en communication pour la MRC de Montmagny selon les conditions d'embauche convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.8.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION POUR UN CONSEILLER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme M. Francis Marois au poste de conseiller en développement économique au terme de sa période de probation de 6 mois.

ADOPTÉ

5.8.3 SCHÉMA DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE - RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

2020-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme l'embauche à taux horaire, selon l'entente de services en formation incendie déjà intervenue, de M. Pierre Boucher et/ou M. Marc Plamondon pour une moyenne de 10 heures/semaine afin d'accompagner le coordonnateur en sécurité incendie pour la rédaction du Schéma en sécurité incendie à être déposé d'ici la fin de l'année 2020.

ADOPTÉ

5.9 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.9.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DU 1^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020

2020-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du rapport annuel de la SQ du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

ADOPTÉ

5.9.2 LISTE DES PARRAINS

La liste des parrains pour le lien avec les municipalités a été mise à jour, déposée au Conseil de la MRC, et elle sera expédiée aux municipalités locales.

5.10 PROJETS ÉOLIENS SUPRA-RÉGIONAUX

- CONSIDÉRANT que L'Alliance de l'Est formée des Régies intermunicipales de l'Énergie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine a souhaité associer les MRC de L'Islet et Montmagny à ce nouveau projet en raison du fort potentiel de production éolienne présent sur le territoire et de la proximité de la ligne principale de transport d'électricité. Les partenaires estiment en effet que l'initiative contribuera à redynamiser l'économie régionale, tout en dotant le Québec et Hydro-Québec d'une offre d'énergie renouvelable à un tarif très concurrentiel. Ce projet suprarégional repose ainsi sur deux axes de développement complémentaires :
 1. Le développement et la mise en service de parcs éoliens communautaires par le biais d'un décret ministériel exigeant le lancement d'un appel d'offres d'énergie éolienne de 1 200 mégawatts. L'objectif serait de combler les besoins d'Hydro-Québec pour l'approvisionnement local et de saisir les opportunités liées à l'exportation d'électricité.
 2. La réalisation de travaux importants sur les lignes de transport d'Électricité d'Hydro-Québec desservant la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent afin de permettre l'exploitation additionnelle du gisement éolien sur le territoire.
- CONSIDÉRANT qu'un projet d'affaires d'envergure, qui représente des investissements de plus de 3 milliards de dollars et des bénéfices nets dans les communautés de 35 M\$ à 40 M\$ par année, est établi dans le contexte où le gouvernement du Québec a invité les régions à présenter des priorités de développement contribuant à relancer l'économie affaiblie par la crise sanitaire;
- CONSIDÉRANT que le présent consortium provenant de trois régions, de seize MRC et de la Première Nation Malécite de Viger est créé dans le but de présenter un projet commun de développement éolien, et ce, en complémentarité avec les autres priorités qui seront identifiées dans chacune des régions;
- CONSIDÉRANT que le consortium déposera le projet cet été au gouvernement du Québec et à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, Mme Marie-Eve Proulx et que les partenaires considèrent qu'il serait possible de démarrer la mise en chantier dès 2021, alors qu'un début des opérations commerciales serait envisageable en 2024. On parle ainsi de retombées économiques rapides contribuant à redresser de façon importante la situation économique de l'Est-du-Québec;
- CONSIDÉRANT la réunion de travail du Conseil de la MRC de Montmagny le lundi 6 juillet 2020 à ce sujet;

2020-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la décision à l'effet que la MRC de Montmagny adhère au partenariat pour un projet de développement éolien.

QUE ce partenariat unique permettra de générer de revenus autonomes qui permettront de renforcer la capacité de nos municipalités pour maintenir et développer des infrastructures et améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

ADOPTÉ

5.11 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – CONTRAT DE TRAITEMENT ET DISPOSITION

- CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un appel d'offres public publié sur SÉAO, la MRC de Montmagny demandait des prix pour le traitement et la disposition d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que les deux entreprises suivantes ont déposé une soumission :



PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
TRAITEMENT ET DISPOSITION DES BOUES PROVENANT D'INSTALLATIONS SEPTIQUES SITUÉES DANS LA MRC DE MONTMAGNY

Nom du soumissionnaire	Adresse	Prix sans taxe	Prix avec taxes
Environnement Viridis	915 Ave Newton ^{Québec} L9R 2Z0	628 453.74.	
CAMPOR Environnement	96, rue des Égyptes ^{R.D.L.}	488 027.00.	

Nom des témoins ayant assisté à l'ouverture des soumissions :

Signature : _____

Vendredi le 26 juin 2020 à 11h00.

2020-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER à Campor Environnement, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement et la disposition des boues provenant d'installations septiques pour les quatre (4) prochaines années, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2024, pour une somme totale de 488 027 \$, plus les taxes, conformément au devis de soumission.

ADOPTÉ

5.12 GROUPE DE SANTÉ DEVONIAN - APPUI

- CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un consortium pharmaceutique à Montmagny;
- CONSIDÉRANT la rencontre avec M. André Boulet afin de présenter le projet au Conseil de la MRC;

2020-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet de Groupe santé Devonian inc.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny est plus favorable au développement d'un consortium pharmaceutique à Montmagny puisque la région souhaite avoir de l'innovation pour que son économie puisse se diversifier.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Pas de demande.

6.2 PROJETS RÉGIONAUX

6.2.1 PADF

Afin d'accélérer la réalisation des projets de voirie forestière, la MRC peut approuver trois projets à soumettre au ministère des Forêts.

6.2.1.1 Chemin des Limites à Sainte-Lucie-de-Beauregard

Amélioration du chemin des Limites

- PADF : 8 567 \$
- Municipalité : 2 856 \$

2020-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise, dans le cadre du programme PADF et après l'approbation du projet par le MFFP, le versement d'une aide financière de 8 567 \$ à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour l'amélioration du chemin forestier « Chemin des Limites », un projet totalisant un investissement minimal de 11 423 \$.

ADOPTÉ

6.2.1.2 Chemin des Limites à Saint-Fabien-de-Panet

Amélioration du chemin des Limites

- PADF : 8 567 \$
- Municipalité : 2 856 \$

2020-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. BENOIT VACHON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise, dans le cadre du programme PADF et après l'approbation du projet par le MFFP, le versement d'une aide financière de 8 567 \$ à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour l'amélioration du chemin forestier « Chemin des Limites », un projet totalisant un investissement minimal de 11 423 \$.

ADOPTÉ

6.2.1.3 Route des Carter à Saint-Just-de-Bretenières

Amélioration de la Route des Carter

- PADF : 8 567 \$
- Municipalité : 2 856 \$

2020-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BENOIT VACHON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise, dans le cadre du programme PADF et après l'approbation du projet par le MFFP, le versement d'une aide financière de 8 567 \$ à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour l'amélioration du chemin forestier « Route des Carter », un projet totalisant un investissement minimal de 11 423 \$.

ADOPTÉ

6.2.2 RÉFECTION DE LA ROUTE 283

Interventions visant l'amélioration de la Route 283

Depuis plusieurs années, le conseil des maires a fait de cette route reliant le Sud et le Nord de la MRC de Montmagny, un axe de transport prioritaire à améliorer.

Depuis 5 ans, en réponse à des demandes d'amélioration de la Route 283 qui a une longueur de 60 km, le ministère investit sur de courts tronçons d'environ 2 à 2,5 km à chaque année.

Lors de la présentation de sa programmation de travaux au conseil des maires pour l'année 2020-2021, les représentants du ministère des Transports de la région de la Chaudière-Appalaches ont présenté une carte illustrant qu'il y aurait réfection de la Route 283 sur une distance de 2,1 km au nord du village de Saint-Fabien-de-Panet à partir de la Rue Bilodeau.

2020-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. BENOIT VACHON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny demande à sa députée et ministre responsable de la région, d'intervenir afin que ce projet soit maintenu dans la programmation d'intervention du MTQ pour l'année financière 2020-2021.

QUE la MRC de Montmagny demande qu'au cours des prochaines années, le MTQ maintienne sa programmation annuelle d'intervention de la Route 283 afin de compléter, dans un avenir raisonnable, l'amélioration de cet unique axe de transport Nord-Sud sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.2.3 MARCHÉ VIRTUEL

6.2.3.1 Réfrigération du camion du marché

Lors de la dernière rencontre, une résolution a été prise pour procéder à l'isolation et à l'ajout d'équipements de réfrigération au camion. Le coût de l'installation sera un peu plus élevé en raison de la dimension plus grande du camion (Ford Transit 2500 plutôt que Ford Connect). Une erreur s'était glissée dans le nom du modèle exact du camion sur la fiche du concessionnaire.

Différence : environ 3 000 \$ de plus.

6.2.3.2 Nom et image du marché

Après avoir fait des recherches de nom pour le marché virtuel qui serait plus approprié et vendeur, le comité de gestion a opté pour faire évaluer des propositions de noms à une firme en communications/images.

2020-07-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie le mandat pour un montant de 1 326.53 \$, taxes comprises, à la firme Hoola Studio pour travailler à une proposition de nom pour le

marché virtuel en remplacement de L'Islet sur Terre et d'image graphique associée.

ADOPTÉ

6.2.3.3 Site Internet

Après plusieurs approches d'entreprises spécialisées en création de site Internet. Une firme est prête à relever le défi et a déjà commencé à travailler sur le site afin de réaliser un site Web transactionnel avec plusieurs administrateurs pour le marché. Il s'agit de la firme de programmation Webilio et la soumission déposée est de 26 306.28 \$. Cela comprend :

- le site Web transactionnel (conventionnel);
- la gestion et le suivi des ventes par la coordination;
- la gestion des produits et le suivi des ventes pour les producteurs;
- la gestion de l'espace client (historique, mot de passe, etc.);
- la gestion des commandes par points de chutes.

2020-07-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie le mandat de réalisation du site Internet du marché virtuel à la firme Webilio pour un montant total de 26 306.28 \$.

ADOPTÉ

6.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 LES DIFFÉRENTS VOILETS DU FRR

En remplacement du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du Fonds de développement des territoires, le gouvernement du Québec a proposé pour 5 ans, le nouveau programme Fonds régions et ruralité.

6.3.2 VOLET 2 (PACTE RURAL LOCAL ET RÉGIONAL)

Le volet 2 remplace les argents reçus à la MRC pour la réalisation de projets régionaux (anciennement FDT et Pacte rural régional) et pour la réalisation de projets locaux (anciennement Pacte rural local).

Le travail avec les communautés et organismes est commencé et quelques projets sont prêts à être déposés.

Volet régional :

- **Projet «Science on roule»**

- CONSIDÉRANT que la Corporation Entre ciel et marée propose à la MRC et aux municipalités du territoire, un projet de vulgarisation scientifique et d'acquisition d'équipements mobiles pour réaliser des ateliers auprès des terrains de jeux sur l'ensemble du territoire, et ce, dès l'été 2020;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le cadre du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (volet régional);

2020-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

APPUYÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement au projet « Science on roule » par une contribution de 6 631 \$ provenant du FFR volet 2, niveau régional, à l'organisme Entre ciel et marée pour la réalisation d'un projet totalisant un investissement de 14 327 \$.

ADOPTÉ

6.3.3 VOLET 3 (INNOVATION)

Les MRC sont appelées à identifier un projet porteur et innovant qui ferait sa signature.

Tout le travail réalisé au cours de l'hiver où l'ensemble des acteurs du territoire de la MRC s'était positionné pour le développement d'un projet majeur et attractif (Complexe sportif et culturel) voit ainsi une opportunité de financement via ce volet du fonds.

La direction générale fera part au MAMH de la réflexion et de la vision de la MRC sur ce projet pour en faire le projet « Innovation » du territoire de la MRC de Montmagny.

6.3.4 VOLET 4 (VITALISATION ET COOPÉRATION)

Si le projet signature du volet 3 a davantage d'impacts sur les communautés du Nord de la MRC, le Volet 4 (vitalisation et coopération) est principalement destiné aux municipalités du Sud du territoire où on retrouve six municipalités avec l'indice le plus faible du Quintile 5.

Ce volet a été mis en place pour aider les secteurs de MRC aux prises avec des défis de revitalisation et de diversification de l'économie. Tout comme pour l'ancien Programme de diversification, il y aura mise en place d'un comité de mise en œuvre formé des représentants de la MRC, des municipalités d'indice du Quintile 5 et de divers acteurs socioéconomique invités par la MRC.

Le volet 4 du FRR (vitalisation et coopération) permet également le financement de projets de coopération intermunicipale. Une enveloppe budgétaire du volet 4 pourra donc être réservée à cette fin.

Fonds régions et ruralité Volet 4
Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
Axe Vitalisation

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est éligible à réaliser une entente d'intervention visant la vitalisation des milieux avec le MAMH dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité volet 4;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny entend mettre en place une démarche de mise en œuvre et un comité de vitalisation;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est désireuse de signer une entente de vitalisation avec le MAMH;

2020-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Jocelyne Caron, préfet, et la direction générale à signer tout document visant la mise en place d'une entente de vitalisation entre la MRC de Montmagny, les municipalités locales du Quintile 5 du territoire et le MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet 4.

QUE la MRC de Montmagny confirme son intérêt à mettre en place une démarche de mise en œuvre de l'entente de vitalisation pour le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 DEMANDE D'APPUI – CENTRE D'ÉQUITHÉRAPIE LA REMONTÉE

- CONSIDÉRANT que le Centre d'équithérapie La Remontée est un organisme du milieu de vie et de soutien dans la communauté avec permanence et qu'il offre aux personnes ayant des besoins particuliers et à toute la population des services équestres diversifiés et adaptés favorisant leur développement global;
- CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, c'est 217 personnes qui ont bénéficiées de ses services et que leur clientèle provient essentiellement des MRC de L'Islet, Montmagny et Bellechasse;
- CONSIDÉRANT que le centre d'équithérapie se démarque par un enseignement de qualité, sa rigueur professionnelle et la sécurité comme priorité et qu'il a le souci constant de répondre efficacement aux besoins grandissants;

- CONSIDÉRANT que c'est une organisation reconnue et soutenue par le milieu depuis 2006 et que plus de 60 bénévoles sont impliqués;

2020-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : M. BENOIT VACHON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie dans ses démarches l'organisme La Remontée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour obtenir un rehaussement de son budget de base du Programme de Soutien aux organismes communautaires (PSOC) afin d'assurer la pérennité du centre compte tenu de l'importance de cet organisme pour offrir des services aux personnes ayant des besoins particuliers.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN 2020

No	Montant	Fournisseur
C2000185	146.94	MDM Publicité
C2000186	804.25	Service d'entretien Pascal et Patrick
C2000187	330.00	Fonds de l'information
C2000188	229.95	Les Services Ben-Son
C2000189	20.00	Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
C2000190	22.09	Purolator
C2000191	201.12	La Griffunrie
C2000192	307.65	Location Sauvageau
C2000193	1 295.17	ICO Technologies
C2000194	500.00	Services DM
C2000195	57.47	La Griffunrie
C2000196	178.40	Société canadienne des postes
C2000197	201.21	MDM publicité
C2000198	149.45	Avantis coopérative
C2000199	467.10	Dix-Onze
C2000200	870.69	Pro-Aide Médic
SOUS-TOTAL	4 865.83 \$	
L2000102	44.78	Cogeco câble
L2000103	13 956.29	Revenu Canada
L2000104	37 468.60	Ministre du Revenu du Québec
L2000105	1 381.52	Desjardins Sécurité financière
L2000106	802.78	Télus Mobilité
L2000107	431.22	Comm. adm. de régime de retraite
L2000108	6 010.48	Industrielle-Alliance assurance
L2000109	573.76	Revenu Canada
L2000110	1 114.66	Visa
L2000111	137.40	Télus Québec
L2000112	667.05	Télus Québec
L2000113	574.88	Postalia Canada
L2000114	4 570.32	Hydro-Québec
L2000115	1 619.30	Hydro-Québec
L2000116	823.59	Télus Mobilité
L2000117	9 176.58	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L2000118	621.36	Visa
SOUS-TOTAL	79 974.57 \$	
P2000282	821.59	Bureautique Côte-Sud
P2000283	608.22	Journal l'Oie blanche
P2000284	5 748.75	Raymond Chabot Grant Thornton
P2000285	110 000.00	Parc régional des Appalaches
P2000286	96 589.94	Campor environnement

P2000287	35 911.41	Les Concassés du Cap
P2000288	287.44	Le Groupe M Médias
P2000289	40.24	Numérique.ca
P2000290	296.69	Fortin, Marie-Josée
P2000291	2 641.52	Gesmath
P2000292	3 087.81	6TEM TI
P2000293	19 085.86	FQM évaluation foncière
P2000294	75 000.00	MRC de L'Islet
P2000295	344.93	Ass. org. mun. gest. mat. résiduelles
P2000296	2 063.57	Campor Environnement
P2000297	63.24	Multi-services Montmagny-L'Islet
P2000298	344.93	Club de golf de Montmagny
P2000299	42.00	Mont-Bélair
P2000300	762.01	Bureautique Côte-Sud
P2000301	5 712.94	Interconnexions LD
P2000302	6 618.63	Électro Saguenay
P2000303	612.82	René Samson
P2000304	1 820.44	Les Entreprises Gilles Cloutier
P2000305	4 457.00	Table agroalimentaire de Chaud.-App.
P2000306	31.57	Multi-Services Montmagny-L'Islet
P2000307	25 000.00	Prêt FLI
P2000308	30 000.00	Transport collectif de la MRC de Mty
P2000309	594.93	Bureautique Côte-Sud
P2000310	501.30	Journal l'Oie blanche
P2000311	3 449.25	Raymond Chabot Grant Thornton
P2000312	120.32	Bistro Lafontaine
P2000313	459.90	Société de dével. écono. de Mty
P2000314	368.43	Les Serres du Canton
P2000315	35.00	Mont-Bélair
P2000316	351.82	6TEM TI
P2000317	9 542.93	FQM Évaluation foncière
P2000318	143.72	Gestion MGMV
P2000319	137.65	Bureautique Côte-Sud
P2000320	413.91	Publicité plastique Blais
P2000321	11 497.50	Tourisme Chaudière-Appalaches
P2000322	2 299.50	Société de développ. Économ. de Mty
P2000323	846.73	Campor Environnement
P2000324	315.76	Québec linge
P2000325	1 839.21	Laurentide Re/Sources
P2000326	1 293.47	Gesmath
P2000327	108.75	6TEM TI
P2000328	1 326.53	Boucher, Geneviève
SOUS-TOTAL	463 640.16 \$	
TOTAL	548 480.56 \$	

2020-07-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin 2020 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 548 480.56 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 9 JUILLET 2020

Une liste est déposée au conseil du 9 juillet 2020. Actuellement, aucune dépense extraordinaire hormis la situation en lien avec la COVID-19.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 SONORISATION

2020-07-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à procéder à la sonorisation des salles 302 et 302A afin que les réunions puissent être plus fonctionnelles.

ADOPTÉ

10.2 SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM

- CONSIDÉRANT que M. Jean-François Pelletier, maire de la Municipalité de L'Islet, quittera son poste de membre du Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités;
- CONSIDÉRANT que les MRC de L'Islet et Montmagny souhaitent conserver un représentant de la région au Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités;
- CONSIDÉRANT que deux maires de la MRC de L'Islet ont exprimé leur intérêt à poser leur candidature;

2020-07-28

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny suivra ce dossier afin de s'assurer qu'un représentant de la MRC de L'Islet ou de la MRC de Montmagny dépose sa candidature suite au départ de M. Pelletier du Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-07-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 17 h 50.

ADOPTÉ